

DÉCONFINEMENT : VIGILANCE ET SAUVETAGE DES EMPLOIS

Les mesures de lutte contre l'épidémie du Coronavirus vont progressivement être assouplies mais la sortie de la crise ne fonctionnera que si tout le monde respecte les mesures de protection.

Maintien des efforts :

Les entreprises ne doivent absolument pas relâcher les efforts entrepris pour respecter les mesures sanitaires et de distance sociale, au même titre que les individus doivent maintenir les mesures barrières sanitaires et l'interdiction de rassemblement. Personne n'a envie de revivre une même crise sanitaire qu'il y a quelques semaines. Le déconfinement n'implique pas un retour à la normale mais bien une vigilance permanente. Les assouplissements doivent être décidés avec prudence et s'adapter aux situations particulières de chaque secteur d'activité.

Sauvetage des emplois

Le Conseil fédéral a assoupli les conditions d'octroi et la palette des bénéficiaires de la réduction d'horaire de travail. Il a en outre prévu des crédits relais pour les entreprises. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le but de préserver les emplois. Aussi nous invitons les employeurs à faire preuve de responsabilités sociales et d'éviter au maximum les licenciements.

Une meilleure protection pour les personnes vulnérables

Les personnes à risques doivent être protégées au travail ou pouvoir rester à la maison tout en étant payées. Elles nécessitent une attention particulière et ne doivent pas être sacrifiées par cette crise sanitaire.

Prise de conscience citoyenne afin de s'interroger sur le sens du travail

Cette pandémie doit redonner au travail sa vraie valeur et nous permettre de réfléchir au modèle économique que l'on veut et à l'importance sociale des différents métiers.

Renseignements complémentaires

Carole Furrer, Présidente

Bernard Tissières, Coordinateur

☎ 079/524.66.74

☎ 079/416.22.58